



Page: 1/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.05.2022 Numéro de version 39 (remplace la version 38) Révision: 24.05.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit Nom du produit: Buffer pH 7

· Code du produit: 00515611, 515610BT, 515611BT, 4515610BT, 4515611BT, 00515619BT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de la préparation: Réactif pour l'analyse de l'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Tintometer GmbH Schleefstraße 8-12 44287 Dortmund Made in Germany www.lovibond.com

The Tintometer Limited Lovibond® House Sun Rise Way Amesbury Wiltshire SP4 7GR United Kingdom

Service chargé des renseignements :

e-mail: sds@lovibond.com

Département "sécurité des produits"

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

Langue: anglais et français

phone: +44 1980 664800

phone: +49 (0)231 94510-0

e-mail: sales@lovibond.com

e-mail: SDS@lovibond.uk Carl Roth GmbH + Co KG Schoemperlenstr. 3-5 76185 Karlsruhe, Germany +49 721 5606 0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Le produit n'est pas classifié comme dangereuse selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- · 2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- Description: Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.
- Composants contribuant aux dangers: néant

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.05.2022 Numéro de version 39 (remplace la version 38) Révision: 24.05.2022

Nom du produit: Buffer pH 7

(suite de la page 1)

Page: 2/7

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Indications générales : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- après inhalation : Veiller à l'apport d'air frais
- après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min). Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

etat maladif

vomissement

douleurs abdominales

diarrhée

malaise général

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Phosphore oxydes (PxOx) Azote oxydes (NOx)

Oxyde de dipotassium

5.3 Conseils aux pompiers Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- · Conseil pour les non-secouristes: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Conseil pour les secouristes: Équipement de protection : voir section 8
- · **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- Conseils pour une manipulation sans danger: Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.05.2022 Numéro de version 39 (remplace la version 38) Révision: 24.05.2022

Nom du produit: Buffer pH 7

(suite de la page 2)

Page: 3/7

Mesures d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.
- Indications concernant le stockage commun : Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre les effets de la lumière

Stocker à sec

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

- Température de stockage recommandée : 20°C +/- 5°C (environ 68°F)
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 9004-34-6 cellulose

VLEP (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³ VL (Belgique) Valeur à long terme: 10 mg/m³ VME (Suisse) Valeur à long terme: 3 a mg/m³

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 05.2021

VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

· Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle

Voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

en cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière

Protection des mains :

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Matériau des gants

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Autres mesures de protection (Protection du corps): Vêtements de travail protecteurs.

Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre P1

· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 4)

Page : 4/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.05.2022 Numéro de version 39 (remplace la version 38) Révision: 24.05.2022

Nom du produit: Buffer pH 7

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· État physique **Tablettes** · Forme:

· Couleur : orange Odeur: inodore

Seuil olfactif: Non applicable Point de fusion/point de congélation : Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition Non déterminé.

· Inflammabilité Ce produit n'est pas inflammable. Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure : Non applicable. supérieure : Non applicable. Non applicable. Point d'éclair : Sans objet (solide). Température d'inflammation : Température de décomposition : Non déterminé.

pH à 20°C Viscosité cinématique Sans objet (solide).

Solubilité

Partiellement insoluble. · l'eau : · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Sans objet (mélange). Sans objet (solide).

Pression de vapeur :

Densité et/ou densité relative Densité: Non déterminé. Densité relative : Non déterminé. Densité de vapeur relative Sans objet (solide) Caractéristiques des particules Non déterminé

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés comburantes: Non **Autres indications** Teneur en substances solides : 100 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité voir section 10.3

· 10.2 Stabilité chimique Stable à température ambiante

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation

--> Dégagement de forte chaleur

· 10.4 Conditions à éviter Fort réchauffement (décomposition)

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Voir chapitre 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.05.2022 Numéro de version 39 (remplace la version 38) Révision: 24.05.2022

Nom du produit: Buffer pH 7

(suite de la page 4)

Page : 5/7

- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires :

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

· Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Les composés du phosphore et/ou de l'azote peuvent, en fonction de leur concentration, contribuer à l'eutrophisation des eaux de naturelles.

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

Pollution des eaux :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets

16 05 09 produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

- Emballages non nettoyés :
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA

Classe néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.05.2022 Numéro de version 39 (remplace la version 38) Révision: 24.05.2022

Nom du produit: Buffer pH 7

14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Page: 6/7

(suite de la page 5)

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

néant

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non réglementé
- Réglement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1 \%$ (w/w).

- Directive 2012/18/UE (SEVESO III):
- Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris
- · Indications sur les restrictions de travail : non nécessaire
- Prescriptions nationales :
- · Indications sur les restrictions de travail en Suisse :

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Remarques pour formation.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Acronymes et abréviations:

STOT: specific target organ toxicity SE: single exposure

RE: repeated exposure

EC50: half maximal effective concentration

IC50: hallf maximal inhibitory concentration

NOFL or NOFC: No Observed Effect Level or Concentration

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 24.05.2022 Date d'impression : 24.05.2022 Numéro de version 39 (remplace la version 38)

Nom du produit: Buffer pH 7

(suite de la page 6)

Page : 7/7

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Les données proviennent des fiches signalétique du fabriquant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

·* Données modifiées par rapport à la version précédente

